



PROCÈS-VERBAL de séance du conseil municipal du 11 octobre 2024

Le conseil municipal de la commune de VILLE-SAINT-JACQUES dûment convoqué, le 04 octobre 2024, s'est réuni le 11 octobre 2024 à 19h00, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PERADON, maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 (2 pouvoirs)

Date de la convocation :

Le vendredi 04 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 octobre 2024 à 20h30

Le conseil municipal de VILLE-SAINT-JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PERADON Philippe, le maire.

Étaient présents :

M. PERADON Philippe, Mme ALVES Lise, Mme BERNARD Léone, Mme CRASSON Sybille, M. DEMANGE Jean, M. DUVAL Patrick, Mme HAYE Vanessa, M. LEFEVRE Vincent, Mme LE TRON Marion, M. MALDINEZ Alain, Mme THONIARD Claudine, M. VINCENT Maximilien.

Étaient absentes représentées :

M. GOUBIN Patrick représentée par PERADON Philippe
Mme KESSEN Cécile représentée par BERNARD Léone

Était absent :

M. VINCENT Maximilien.

Secrétaire : M. DEMANGE Jean

Les Affaires communales :

Les commissions et autres thématiques

Cadre de vie :

Intervention de Chloé Tuzi sur un contrat intérim de 8 jours pour commencer à nettoyer les trottoirs – Réflexions sur la suite à donner pour reprendre l'entretien – contrat de 3 mois possibles pour Chloé mais solution à trouver à plus long terme pour préparer le départ en retraite de notre employé communal

Travaux et entretien :

- **Point sur les travaux et études :**

Voirie : le département a finalement reporté la reprise de la rue de Noisy qu'il avait lui-même imposé. Le dossier FER pour la place de l'église reste d'actualité et en attente d'un passage en commission au département prévue à ce jour pour novembre

Bar Tabac :

- Projet de travaux pour l'aménagement d'un snacking : Aménagement de la cuisine . Accompagnement à discuter et à mettre en place en termes de recherche de financement ou aide de la commune
- Travaux d'entretiens à prévoir : gouttière, infiltrations
- Affaissement du plancher du bar : point à faire à ce sujet pour évaluer l'évolution éventuelle et les risques

Chemins de promenade :

- Second passage effectué par l'entreprise Fougnyes : Solution d'entretien pérenne à définir

- **Point sur les dossiers d'aide / Subvention :**

Demande de subventions déposées :

- Subvention CAF pour les formations et l'animation des jeunes porte drapeaux obtenue pour un montant de 1500.00 euros
- Subvention Région Terre de Jeux pour un montant de 6892.00
- Dossier FER pour les travaux voiries :
 - o Place de l'église : 54055.00 euros HT

Urbanisme :

1 Dossier en litige

1 Dossier entraînant des problèmes de voisinage

Convention urbanisme à renégocier avec la Communauté de Communes suite à l'internalisation du service

Terre de Jeux 2024 :

7 initiations sportives

1 concours de dessin

41 bénévoles

3 associations

6 clubs partenaires

2 sponsors

263 participants

Une association sportive avec déjà 3 sections et environ 45 adhérents

Ping Pong, Football, Pétanque

Culture :

Le programme culturel pour 2024 / 2025 a été bien lancé avec « les dimanches de Ville Saint Jacques »

- Théâtre extérieur en septembre
- Théâtre d'impro en octobre
- Concert dans l'église en Novembre

Patrimoine et mémoire :

- Mémoire : Poursuite du projet de rédaction d'un fascicule sur l'histoire du village en partenariat bénévole avec Bruno Desbois
- Subvention obtenu pour le Projet de rénovation d'un ancien drapeau (secours mutuel 1925) dans le cadre du label 80ème anniversaire
- Projet rénovation de tombes en attente

Raconte-moi mon village :

Inauguration le 5 octobre

Etang communal :

Le groupe de réflexion s'est mis en place et a commencé à étudier les différentes possibilités de reprise de l'étang

Associations :

Création de l'association Sportive avec 3 sections

Sections déjà ouvertes : foot et ping pong

A venir : Pétanque

CCAS :

Confection d'un colis plus local en cours pour Noel

Réflexions sur d'autres animations à mettre en place avec une recherche de financement à faire auprès du département

Les Affaires intercommunales

Communauté de communes Moret Seine et Loing :

Loi APER :

La consultation publique a été organisée.

La communauté de communes de Moret Seine et Loing (CCMSL) donnera un avis sur la cohérence des zones d'accélération identifiées par les communes, avec son projet de territoire.

Le Préfet évaluera ensuite si les propositions sont satisfaisantes au niveau départemental.

C'est donc à lui que reviendra la décision finale d'autoriser ou non l'implantation de moyens de productions sur notre commune

SIDASS (assainissement) et syndicat des eaux de la vallée de l'Orvanne

Inauguration de la station le 26 juin à 11h

Les Délibérations :

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2024 est adopté, à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés.

2- Délibération 18/2024 : Demande de subvention à la région pour le projet Place de l'église

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention se porte sur :

➤ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Devis Référencé : JEAN LEFEBVRE JPS24076 – 54 055.00 HT (64 866.00 € TTC)

L'aménagement de cette place est rendu nécessaire pour plusieurs raisons :

- Changement d'utilisation de cet espace depuis quelques années avec notamment l'existence d'un marché depuis 3 ans et l'organisation des fêtes de village dans le cœur de pays.

Ces utilisations nécessitent un profilage de la place et des aménagements électriques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire, son échancier et le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement					
	Dépenses HT	Recettes HT	Autofinancement HT	HT	TTC
Travaux Ensemble du projet	54 055.00	REGION 40% 21 622.00	10 811.00	54 055.00	64 866.00
		FER 40% 21 622.00			

Et **SOLLICITE** auprès de la Région Ile-de-France une subvention d'un montant total de 21 622.00 € (vingt et mille six cent vingt-deux)

Le Conseil Municipal **S'ENGAGE** :

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation de la Région Ile-de-France

3- Délibération 19/2024 : Modification du périmètre par adhésion de nouvelles communes au Syndicat des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

4- Délibération 20/2024 : Approbation des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Moret Seine et Loing.

Vu la délibération du SIDASS n° 2024.06.18 qui approuve la modification des statuts pour transformer le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS) en syndicat à la carte en exerçant uniquement des compétences optionnelles et d'ouvrir à l'adhésion, des membres et non des communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux statuts

5- Délibération 21/2024 : Demande d'adhésion des compétences Assainissement de la commune de Flagy au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS) à compter du 1er janvier 2025

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune de Flagy n° 250324-01 du 25 mars 2024 enregistrée en Préfecture le 26 mars 2024 par laquelle la commune de Flagy a demandé l'adhésion au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du SIDASS n°2024.09.34 du 26 septembre 2024, enregistrée en préfecture le 27 septembre 2024 se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Flagy à compter du 1^{er} janvier 2025,

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la demande d'adhésion de la commune de **Flagy** emportant le transfert des compétences **SPANC, Collecte et Traitement** au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025,

6- Délibération 22/2024 Demande d'adhésion des compétences Assainissement Non Collectif de la commune de Nonville au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS) à compter du 1er janvier 2025

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Nonville n° 04/2024 du 15 février 2024 enregistrée en Préfecture le 20 février 2024, par laquelle la commune de Nonville a demandé l'adhésion au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du SIDASS n°2024.09.35 du 26 septembre 2024, enregistrée en préfecture le 27 septembre 2024 se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Nonville à compter du 1^{er} janvier 2025,

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la demande d'adhésion de la commune de **Nonville** emportant le transfert de la compétence **SPANC** au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025

7- Délibération 23/2024 Demande d'adhésion des compétences Assainissement Non Collectif de la commune de Treuzy-Levelay au Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS) à compter du 1er janvier 2025

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune de Treuzy-Levelay n° 20/2024 du 18 juin 2024 enregistrée en Préfecture le 21 juin 2024, par laquelle la commune de Treuzy-Levelay a demandé l'adhésion au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération du SIDASS n°2024.09.36 du 26 septembre 2024, enregistrée en préfecture le 27 septembre 2024 se prononce favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Treuzy-Levelay à compter du 1^{er} janvier 2025,

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la demande d'adhésion de la commune de **Treuzy-Levelay** emportant le transfert de la compétence **SPANC** au SIDASS à compter du 1^{er} janvier 2025,

8- Délibération 24/2024 Nouveau délégué titulaire pour le syndicat de la vallée de l'Orvanne

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que M. Maximilien VINCENT a adressé un courrier faisant part de son retrait de délégué titulaire du syndicat de la vallée de l'Orvanne.

Conformément aux statuts du syndicat, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ou représentés, DÉSIGNE à bulletin secret comme remplaçant de M. Vincent Maximilien

Délégué titulaire :

- M. PERADON Philippe, 62 rue grande, né le 17/09/1974

9- Délibération 25/2024 Création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences – Contrat de droit privé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 15 octobre 2024

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du préfet de Région.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à **temps non complet** à raison de 26 heures/semaine pour une durée de six mois.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté du 15 mai 2024 de la Préfecture de la Région d'Ile de France, fixant les aides de l'Etat pour les Parcours Emploi Compétences sous la forme Unique d'Insertion- Contrats d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) du secteur non marchand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés **DÉCIDE :**

- D'adopter la proposition de monsieur le Maire
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Fin de réunion à 22h30

Le secrétaire
Jean DEMANGE

Le maire
Philippe PERADON